

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "FORÊTS DU PERCHE"

FICHE DE RECENSEMENT DES DÉLÉGUÉS À ÉNERGIE Eure-et-Loir

Règles de représentation :

- Un délégué titulaire et un délégué suppléant par communauté de communes.
 - Le choix peut porter sur un membre du conseil communautaire ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.
- Toutefois, un délégué ne peut représenter simultanément sa propre commune et l'EPCI.

DELEGUE	TITRE (M. ou Mme)	NOM	PRENOM	FONCTION président(e), vice-président(e), conseiller(ère)	COORDONNÉES POUR L'ENVOI DES CONVOCATIONS <i>La réglementation en vigueur prévoit que les convocations sont transmises au délégué par voie dématérialisée, ou, s'il en fait la demande, par écrit à son domicile ou à une autre adresse.</i>	DATE DE NAISSANCE
TITULAIRE					Email : Adresse postale :	
SUPPLEANT					Email : Adresse postale :	

Merci de faire parvenir au plus tôt cette fiche accompagnée de votre délibération non visée obligatoirement par les services du Contrôle de légalité à l'adresse suivante :
ÉNERGIE Eure-et-Loir - Pôle Administration Générale - 65, rue du Maréchal Leclerc - 28110 LUCE ou par email : elections@energie28.fr